

AVIS

CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-2021

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone.
2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce premier projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : danielle.caron@lapocatiere.ca ou par lettre postée ou déposée dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville, au 412, 9^e rue, à La Pocatière, et ce, au plus tard, à 16 h 30 le 5 mars 2021.
3. Les questions, observations et commentaires reçus par écrit sur ce premier projet de règlement numéro 2-2021 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 8 mars 2021.
4. Le premier projet de règlement numéro 2-2021 vise à autoriser, dans la zone Rc18, l'usage d'habitation unifamiliale dans un bâtiment isolé ainsi que la diminution de la marge de recul arrière, pour cet usage et dans cette zone, qui passerait de 7,5 mètres à 3,5 mètres.
5. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Rc18. Elle peut être sommairement décrite comme suit : contenue à l'intérieur du quadrilatère formé par la 4^e avenue Painchaud au nord-ouest, la 7^e rue Sirois au nord-est, la 5^e avenue Mailloux au sud-est et la 5^e rue Rouleau au sud-Ouest.
6. Le projet de règlement numéro 2-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 2-2021 peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 11 février 2021.

Danielle Caron, OMA
Greffière